

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM
SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13 MAI 2026
ID : 059-215901281-20260429-CM260429_D10-DE

Date de la convocation Le 23 avril 2026	
	
EFFECTIF LEGAL :	23
EFFECTIF EN EXERCICE :	22
EFFECTIF VOTANT :	22

L'an deux mille vingt-six, le vingt neuf avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à l'espace Masselot, sous la présidence Vincent DUCOURAU, Maire,

Etaient présents DUCOURAU Vincent, WIDHEN Thierry, HAUTCOEUR Sophie, TRICOIT Antoine, CATTOEN Eugénie, LIETARD Guillaume, LAURENCE Sandrine, OUDAERT Ghyslaine, TRAPASSO Graziella, PUJOL Lionel, VASSEUR Etienne, DENUÉ Natacha, LACRAMPE Thibault, DE BOIS Amandine, DIDDEN Allison, PRUVOST Ingrid, CAPILLIEZ Mickael, INGOUF François, FEDERICO Louis

Etaient absents :

Ont donné pouvoir : VAN LAETHEM Francis => Pouvoir à T.WIDHEN, FICHELE Marie-Claude => pouvoir à G. OUDAERT, BOITELLE Philippe => Pouvoir à A. TRICOIT.

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : Louis FEDERICO

OBJET : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Numéro de la délibération : **CM260429_D10**

Vu la demande du Service de Gestion Comptable d'Armentières en date du 09 mars 2026,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à l'admission en non-valeur et à l'extinction de créances irrécouvrables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'admettre en non-valeur des créances pour un montant total de **12 377,69 €** au compte 6541, conformément à l'état transmis par le Service de Gestion Comptable d'Armentières.

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Louis FEDERICO
Secrétaire de séance

Vincent DUCOURAU
Maire de Capinghem

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le

13 MAI 2026

